	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 14 décembre 2023	N° 2023/05/05

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la Commune de Bordeaux sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Zeineb Lounici.


Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gérard Chausset ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Madame Zeineb Lounici, Madame Maité Cazaux ayant donné procuration à Monsieur Daniel Delestre.

Était absent :

Monsieur Fabrice Moretti.

La séance est ouverte à 14h00.

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 14 décembre 2023	N° 2023/05/05

Préservation de la ressource

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2020-552 en date du 18 décembre 2020, le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole a décidé de recourir à un mode de gestion en régie, sous la forme d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour l'exploitation des services publics de l'eau (eau potable et eau industrielle) et de l'assainissement non collectif au 1er janvier 2023 et de créer la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et d'adopter ses statuts.

Les missions de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole sont définies par ses statuts et notamment l'article III qui prévoit la compétence de la régie en matière d'eau potable. Dans ce cadre, la Régie réalise des missions de préservation de la ressource en eau avec en particulier des actions sur la réduction des pertes dans le réseau d'eau mais aussi des actions d'économies d'eau. Ces actions s'inscrivent dans les objectifs de la métropole, traduits à travers le contrat d'objectifs, mais aussi dans le cadre du SAGE nappes profondes de Gironde.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration en 2003, puis de la révision en 2013 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde ont mis en évidence la surexploitation de certaines ressources en eau, en particulier l'Eocène centre, entraînant un risque pour la pérennité de l'alimentation en eau potable. Aussi, dans l'objectif d'atteindre l'équilibre quantitatif de ces dernières, le SAGE révisé édicte quatre leviers principaux à mettre en œuvre conjointement :

- Réduction des pertes dans les réseaux publics de distribution d'eau potable ;
- Révision des arrêtés de prélèvement dans les ressources en déséquilibre ;
- Mise en œuvre d'une consommation en eau plus économe ;
- Mise en œuvre de ressources dites de substitution.

Concernant cette mise en œuvre, des projets de substitution ont été identifiés, dont celui du Champ Captant des Landes du Médoc porté par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, qui vise à diminuer les prélèvements dans la nappe fragilisée de l'Eocène en les reportant sur la nappe de l'Oligocène littoral. Il s'agit d'une condition essentielle du maintien du fragile équilibre besoins / ressources sur la métropole.

Le schéma directeur de l'eau potable de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en cours d'élaboration et dont la version définitive sera disponible au printemps 2024, présente les éléments dans son diagnostic et pointe l'effet ciseaux menaçant l'équilibre besoins / ressources (davantage de besoins, moins de ressources). Les hypothèses utilisées pour établir le plan d'action ressources en réponse aux enjeux de surexploitation des nappes profondes ont été partagées entre Bordeaux Métropole et le Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion des Ressources en Eau du département de la Gironde (SMEGREG). Si elles diffèrent parfois, elles convergent sur les tendances observées et les conclusions :

- La consommation unitaire calculée sur le périmètre de service, située dans la moyenne des métropoles françaises, est stable voire augmente légèrement (tendance constatée au niveau national) ;
- L'attractivité du territoire se poursuit avec une hausse constatée du nombre d'habitants et donc d'abonnés au service, et des projections démographiques futures à la hausse ;
- Les hausses de températures induites par le réchauffement climatique, particulièrement les épisodes de très fortes chaleurs, impactent à la hausse les consommations journalières (étude prospective de la demande en eau potable menée par le SMEGREG sur le service de Bordeaux Métropole en 2022) et engendrent des pics de consommation très élevés (généralement au mois de juin) ;
- Le réchauffement climatique impacte également la capacité des ressources, avec une baisse des débits constatée sur certains captages du périmètre du service (notamment le captage de Budos, qui fournit près de 15% de la capacité moyenne en eau potable du service).

Ces éléments tangibles, couplés à une prise de conscience collective au niveau local et national suite à la sécheresse exceptionnelle de l'année 2022, conduisent l'ensemble des acteurs locaux (communes et gestionnaires du service public d'eau potable) à se saisir de ces enjeux et à mener une politique proactive et ambitieuse de réduction des consommations sur le territoire.

Cet enjeu de gestion durable de la ressource est au cœur de la stratégie de mise en œuvre de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, créée en janvier dernier. En particulier, s'engager dans une politique active d'économies d'eau est un axe essentiel de la feuille de route et se traduit directement dans le contrat d'objectifs 2023-2028 qui lie la Régie à Bordeaux Métropole, notamment via l'indicateur #17.

Cette approche se construit selon les principes ci-dessous :

- Se saisir de l'enjeu et mener une politique ambitieuse sur le long-terme, dotée d'un plan d'actions et d'un budget annuel.
- Se concerter avec les acteurs majeurs du territoire dans l'élaboration de notre plan d'actions pour agir de façon complémentaire ; c'est le cas avec le SMEGREG avec lequel le sujet a été ouvert avec une réflexion sur la mutualisation de nos moyens et de nos actions (sensibilisation auprès des scolaires, choix des équipements hydro-économiques par exemple).
- S'appuyer sur ce qui existe déjà et sur les bonnes pratiques et notamment :
 - Les travaux du SMEGREG ;
 - Les travaux du Lyre, centre d'innovation de Suez, qui a mené de nombreuses études sociologiques sur la consommation d'eau du territoire métropolitain ;
 - Le réseau de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), qui anime le Club des bonnes pratiques des économies d'eau et qui présente depuis deux ans les Trophées des économies d'eau, ce qui permet de partager au sein de la fédération des projets exemplaires ;

- Les retours d'expérience d'autres collectivités en Rennais et son dispositif ECODO, Lille Métropole..
- Les expérimentations menées sur le territoire métropolitain, comme le projet MAC Eau déployé sur la commune de Mérignac de 2013 à 2017.
- Co-construire notre plan d'actions avec les communes et les acteurs locaux (Direction du développement économique de Bordeaux Métropole, Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole, Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde, syndicats de copropriété présents sur le territoire, hôpitaux, associations locales, etc...) ;
- Capitaliser sur les dispositifs testés ou déployés par certaines communes moteurs sur le sujet des économies d'eau (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Bègles, etc...).

À cette liste s'ajoutent les 2 axes essentiels suivants :

- Les actions proposées seront spécifiques et différenciées selon les usagers. En effet, chaque usager a des besoins et des contraintes différents, et donc des leviers d'actions aux économies d'eau différents également.
- Une attention toute particulière sera accordée à la méthode de mesure ou d'évaluation des consommations.

Ainsi, au-delà du déploiement d'un plan d'actions spécifique à chaque typologie d'utilisateur permettant des réductions durables des consommations unitaires en eau potable sur le territoire métropolitain, un travail transversal sur la donnée de consommation sera mené à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des consommations par typologie d'utilisateur pour mieux cibler les actions à engager ;
- Développer une méthodologie ou un outil de suivi pour mesurer dans le temps l'efficacité des actions déployées.

La présente délibération vise à vous proposer les plans d'actions relatifs à la réduction des pertes dans le réseau de distribution ainsi que le plan d'actions économies d'eau.

I. Réduction des pertes dans les réseaux publics de distribution d'eau potable

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole propose de définir et de lancer un plan d'action conséquent sur plusieurs axes pour réduire les pertes dans les réseaux publics de distribution d'eau potable, avec des impacts visibles à court et long termes.

Les impacts visibles à court terme seront matérialisés par la réduction des délais de réparation des fuites visibles et invisibles.

Les impacts visibles sur le long terme correspondent aux rendements et indices de pertes du réseau car ils dépendent principalement de plusieurs années de campagne de renouvellement de canalisations et branchements.

Les différents axes du plan d'action sont les suivants :

- Renforcement de la stratégie et des moyens de recherches de fuites : plus de capteurs, équipements de recherches, de secteurs hydrauliques qui vont permettre d'affiner le pilotage et la stratégie des recherches de fuites pour le pilotage des recherches ;

STRATEGIE, ETUDES ET RECHERCHE DE FUITE					
Thème	Actions existantes	Action futures	Bénéfices	Effectivité	Visibilité de gains
Analyse et Stratégie de recherche de fuite		Révision annuelle		Existant	
Campagne annuelle de recherche de fuite	1500 km	idem	50% du réseau inspecté annuellement	Existant	
Recherche continue par le suivi de capteurs	850 capteurs	250 capteurs additionnels	30% supplémentaires de capteurs pour plus de fiabilités et périmètre	juin-24	2025
Recherche de fuite finale par corrélation avant réparation	200 km	4 corrélateurs supplémentaires	Gain de productivité lors des réparations par équipe	juin-24	2025
Sectorisation hydraulique par débitmétrie	63 secteurs hydrauliques	4 secteurs additionnels	Affiner la connaissance par secteur, la stratégie et pilotage de recherche de fuite	nov-24	2025

- Renforcements humains et matériels qui vont permettre d'augmenter les cadences de réparations de fuites et de mise à jour des informations patrimoniales (indispensable pour une meilleure efficacité des actions sur le terrain et la meilleure prise de décision sur les futures campagnes de renouvellement) ;

Thème	Actions existantes	Action futures	Bénéfices	Effectivité	Visibilité de gains
Création d'une équipe "Aspiratrice"	Equipement pas toujours utilisé, pas optimisé	industrialisation des réparations en recrutant 5 personnes	Renforcement des équipes pour internaliser plus de travaux, plus de productivité (réduction des délais de réparation)	juin-24	fin 2024
Recrutement d'une équipe supplémentaire de réparation de fuite par secteur		4 personnes supplémentaires à recruter	Renforcement des équipes pour internaliser plus de travaux, plus de productivité (6 fuites / jour au lieu de 2 avec un équipement utilisé à 50% aujourd'hui - réduction des délais de réparation)	oct-24	fin 2024
Changement de process pour les fuites invisibles		Eclaireur	Plus de réactivité sur les délais de réparation	juil-24	fin 2024
Plus de Diagnostic fuites dans la journée		Utiliser les nouveaux agents	Meilleure priorité		fin 2024
Remise à niveaux de bouches à clé	peu d'actions par manque de personnel	mieux pris en compte avec plus d'agents	Augmentation de productivité avec une meilleure gestion patrimoniale	juil-24	fin 2024
Renouvellement de vannes défectueuses	peu d'actions par manque de personnel	mieux pris en compte avec plus d'agents	Augmentation de productivité avec une meilleure gestion patrimoniale	juil-24	fin 2024
Mise à jour des plans des réseaux pour les équipements	peu d'actions par manque de personnel	mieux pris en compte avec plus d'agents	Augmentation de productivité avec une meilleure gestion patrimoniale	juil-24	fin 2024
Renforcement du nombre de mini-pelle	3 mini-pelles	3 mini-pelles supplémentaires	Augmenter la productivité		fin 2024
Augmentation du nombre permis PL		Augmenter la productivité	Augmenter la productivité		fin 2024
Augmentation des seuils marchés travaux pour réparation de fuites			Plus de flexibilité pour réparer des pics de fuites		
Déploiement d'un nouvel outil de maintenance usine et réseau		Sortir du SI de transition, plus de productivité avec plus de digitalisation (trop de papier, actions manuelles aujourd'hui)			Plusieurs années
Modification des politiques de choix de matériaux, de technique plus durable	Coûts trop optimisés	Réduire les risques de fuites et améliorer la longévité avec une vision long terme			Plusieurs années

- Accélération des campagnes de renouvellement de canalisations et branchements pour replacer en priorité les tronçons les plus fragiles aux fuites (dus à la nature des matériaux, des conditions de pose, à la nature des sols, à la fréquence élevée de travaux des autres concessionnaires...) ;

ACCELERATION DES RENOUVELEMENTS DE CANALISATION ET BRANCHEMENTS

Thème	Actions existantes	Action futures	Bénéfices	Effectivité	Visibilité de gains
Augmentation du programme de renouvellement des branchements	700 par an	De 1800 à 2400 en 2024	Elimination des branchements fuyards		Plusieurs années
Augmentation du programme de renouvellement des canalisations	0.4% par an	1% par an			Plusieurs années

- Tests de pilote pour trouver de nouvelles solutions innovantes permettant de gagner en efficacité, en connaissances patrimoniales afin de prendre les meilleures décisions

NOUVEAUX PROJETS DE SOLUTION (RECHERCHE / INNOVATION)

Thème	Actions existantes	Action futures	Bénéfices	Effectivité	Visibilité de gains
Test pilote pour recherche et localisation de fuites		Tester de nouvelles solutions pour être plus efficaces			Plusieurs années
Stratégie de Gestion Patrimoniale					Plusieurs années
Analyse de l'état des matériaux existants					Plusieurs années
Etude sur les gros consommateurs					Plusieurs années
Etude sur la télérelève					Plusieurs années

- Amélioration de la communication avec les usagers et les communes pour expliquer les efforts de la Régie afin de réduire les fuites sur les réseaux, partager nos résultats, ambitions, contraintes

COMMUNICATION / USAGERS et RELATION COLLECTIVITES

Thème	Actions existantes	Action futures	Bénéfices	Effectivité	Visibilité de gains
Developper plus de pédagogie/ communication envers les usagers pour expliquer et valoriser nos actions		Expliquer le marquage des localisations des fuites, des priorités, définitions des astreintes	Meilleure compréhension de nos activités, lutte contre les pertes en eau		Plusieurs années
Communiquer avec les collectivités	Nombreuses contraintes pouvant ralentir les cadences et parfois augmenter les risques sécurité	Revoir certaines contraintes pour améliorer la sécurité des chantiers, la productivité			Immédiat

La mise en œuvre de ce plan d'action suppose une mise en adéquation des moyens affectés au réseau. Il va ainsi se traduire par :

- Le recrutement de 9 techniciens réseau permettant d'accroître la cadence des recherches et des réparations de fuite (et donc réduire les délais de réparation), d'augmenter l'organisation et la surveillance des campagnes de renouvellement des branchements, de renforcer la mise à jour des données patrimoniales ; ce choix induit l'internalisation de l'activité de réparation des fuites en basse saison, tout en permettant une adaptation par le déploiement de plus de sous-traitance en haute saison, pour garantir la réactivité de la régie ;
- L'augmentation du nombre de mini-pelles pour compléter la mécanisation de l'ensemble des unités d'intervention déjà munies de poids lourds afin d'augmenter les cadences des travaux de réparation des fuites (estimé à 125 000€/an) ;
- L'augmentation des effectifs formés à la conduite de poids-lourds et mini-pelle afin d'accroître les capacités d'utilisation des engins, d'assurer une continuité de l'activité et d'augmenter la productivité du service ;

- L'augmentation du nombre de débitmètres fixes sur le réseau (secteurs hydrauliques), du nombre de capteurs acoustiques acoustiques afin d'affiner le pilotage, la stratégie de recherches de fuites pour trouver plus de fuites plus rapidement (estimé à 100 000€ en investissement) ;
- La mise en œuvre d'un système de gestion de maintenance et de planification des interventions, dans le cadre du déploiement du projet de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO) avec en particulier son module d'ordonnancement, sur les usines et les réseaux pour optimiser l'organisation, le suivi et l'analyse des actions.

II. La participation à l'appel à projets « Economies et efficience de l'eau » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Devant l'ampleur de la vulnérabilité du bassin Adour-Garonne au changement climatique et la nécessité d'accentuer encore les efforts à réaliser en matière d'économies d'eau, le Comité de Bassin Adour-Garonne encourage les actions d'économies d'eau pour tous les usages via différents dispositifs.

C'est dans ce contexte qu'un nouvel appel à projets, « Economies et efficience de l'eau », a été lancé cette année par l'Agence, pour accompagner des projets ambitieux d'économies d'eau et de substitution d'usages au travers des 3 thématiques suivantes :

- Gestion de la ressource et économies d'eau en agriculture ;
- Economies d'eau en industrie ;
- Economies d'eau dans les collectivités.

Cet appel à projets, et en particulier la troisième thématique, s'inscrit pleinement dans la réflexion de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole décrite précédemment. Les actions éligibles relevant de cette thématique seront financées à hauteur de 70%.

Ainsi, dans cette perspective, la Régie assure le pilotage d'une réponse concertée à cet appel à projets avec plusieurs acteurs majeurs du territoire : Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, la Ville de Mérignac, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et la Ville de Bègles.

Une lettre d'intention commune a été remise en septembre dernier pour matérialiser cet engagement collectif. C'est un signe fort de co-construction d'un plan d'actions visant des économies durables à différentes échelles, que ce soit auprès des concitoyens, tant dans leur domaine professionnel que dans leur vie personnelle, que pour les usages propres au service public.

Dans le cadre de ce travail préparatoire, plusieurs actions, portées par ces différentes entités, ont été identifiées. Celles-ci vont être affinées lors de la finalisation du dossier qui sera remis en début d'année 2024 pour démarrer au plus tôt les actions ainsi proposées.

Les actions envisagées à date dans cette lettre d'intention commune se veulent diversifiées dans leur nature (études, déploiement d'équipements, actions de sensibilisation, opérations innovantes) et dans le type d'usage adressé (bâtiments publics, espaces verts, particuliers, syndicats d'immeubles, secteurs d'activité professionnelle spécifiques, établissements scolaires, etc...). Elles incluent, entre autres :

- Des études spécifiques sur des ressources alternatives (cartographie métropolitaine sur le potentiel de réutilisation d'eaux non-conventionnelles, études diagnostics du système d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès) ;
- Le développement d'un outil interne dynamique de suivi de la consommation d'eau potable télé-relevée sur le périmètre de gestion de la Régie ;

- Le déploiement d'un système de pilotage à distance complexes sportifs de la ville de Saint-Médard-en-Jalles ;
- L'amélioration de la mesure des consommations (déploiement de la télérelève sur les compteurs verts non-équipés à date sur le périmètre de gestion de la Régie, ainsi que de sous-compteurs sur certains sites des Pôles Territoriaux de Bordeaux Métropole) ;
- Des actions de sensibilisation et de distribution d'équipements hydro-économiques auprès de différentes catégories d'usagers (particuliers, établissements publics, certaines branches d'activités économiques...) ;
- Des travaux d'optimisation des équipements sanitaires des bâtiments publics de la ville de Bègles ;
- La mise en œuvre de démarches partenariales avec les syndicats de copropriété pour identifier, tester et valoriser des projets innovants sur le thème des économies d'eau.

Le tableau ci-dessous synthétise le budget estimatif des actions envisagées à date par la Régie ainsi que ses partenaires dans le cadre de cet appel à projets, et la subvention dont elles pourraient bénéficier par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ces éléments financiers sont indicatifs et seront affinés d'ici la remise du dossier final en début d'année 2024.

Porteur	Budget total estimatif des actions envisagées (€ HT)	Part portée par le porteur (€ HT)	Part finançable par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (€ HT)
REBM	1,6 M€	0,5 M€	1,1 M€
Partenaires (Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, Ville de Mérignac, Ville de Saint-Médard-en-Jalles, Ville de Bègles)	1,9 M€	0,5 M€	1,4 M€
Total			2,5 M€

III. L'ambition globale de la Régie dans son plan d'action économies d'eau

D'autres actions, en plus de celles que la Régie souhaite déployer dans le cadre de l'appel à projets Agence de l'Eau Adour-Garonne « Economies et efficacité de l'Eau », sont ou seront mises en œuvre par la Régie à court ou moyen terme et témoignent de notre ambition globale de préservation de la ressource. Nous pouvons citer, par exemple :

- Une étude de recherche sur les déterminants techniques et sociologiques des consommations d'eau du secteur tertiaire-public. Etude démarrée cet été par la Régie en partenariat avec le Lyre, pour un montant de 80 000 € HT.
- La mise en place d'un fonds annuel d'aide aux gros consommateurs (audits, travaux...) qui jouera un rôle d'accélérateur aux économies d'eau pour une grande variété d'usagers gros-consommateurs (entreprises, écoles, hôpitaux, etc...). Les modalités de mise en œuvre de ce fonds s'inspireront du retour d'expérience de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. A date, le montant dont serait doté ce fonds s'établirait autour de 300 000 € HT par an, pour une mise en œuvre fin 2024.
- A moyen-terme, une réflexion sur la pertinence de développer un partenariat avec les enseignes de bricolage et de jardinage du territoire pour mettre en avant auprès des consommateurs les équipements hydro-économiques.

- A moyen-terme également, d'autres actions qui découlent des retours d'expériences obtenus lors des actions mises en œuvre en partenariat dans le cadre de l'appel à projets Agence de l'Eau Adour-Garonne « Economies et efficience de l'Eau ».

Enfin, certains projets ou réflexions actuellement menés par la Régie contribuent également à cet objectif commun d'économies d'eau auprès des usagers. C'est le cas, par exemple :

- De l'étude d'opportunité de généralisation d'une technologie de télérelève sur notre périmètre de service, entamée par la Régie cette année. Le volet « impact de la télérelève sur l'incitation aux économies d'eau » fait partie intégrante de cette étude ;

De la campagne de communication grand public « Protège ta nappe », lancée l'été dernier pour sensibiliser les citoyens à l'enjeu de préservation de la ressource en eau et qui sera amenée à évoluer sous différentes formes de supports de communication dans les années à venir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-7, L.2122-22, L2224-7-5,

VU la délibération n° 2020-551 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 relative au choix du mode de gestion en régie de l'eau bordeaux métropole

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

VU l'appel à projets « Economie et efficience de l'eau » lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne le 7 juillet 2023,

VU la délibération n°DL/CA/22-42 du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne du 8 décembre 2022 relative au 11^e programme pluriannuel d'intervention modalités et conditions d'attribution des aides réutilisation des eaux non conventionnelles (lignes 11,13,16,21).

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que les programmes d'aide ou de subvention sur la thématique des économies d'eau auprès des usagers sont une opportunité pour la Régie d'accélérer la mise en œuvre de la démarche qu'elle souhaite déployer en réponse au déséquilibre besoins / ressources constaté sur la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'adopter les orientations du présent rapport,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur général à solliciter une subvention dans le cadre du plan d'économies d'eau auprès des usagers.

Article 3 : de prendre toute décision et de signer tout acte nécessaire à la sollicitation de cette subvention dans le cadre du plan d'économies d'eau auprès des usagers,

Article 4 : de signer tout acte attribuant une subvention ou une aide au bénéfice de la Régie dans le cadre du plan d'économie d'eau auprès des usagers,

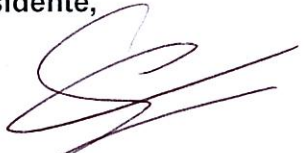
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 14 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme,
	La Présidente,
PUBLIÉ LE :	
	Madame Sylvie Cassou-Schotte